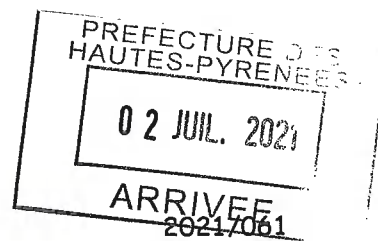


Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 29 juin 2021

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Noémie DEUTSCH, Bernard JOUCLA, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Jean-Christophe MADELAINÉ, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Michel DUHAMEL, Ingrid BOUTARFA

Absents : Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE), Laëtitia CAZABAN (procuration pour Juliette SALANNE), Bruno CAZERES (procuration pour Jean-Christophe MADELAINÉ), Stéphanie MARQUEZ (procuration pour Dominique GAYE), Caroline ECORCHON (procuration pour Hélène FRANCES)

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

PROJET PROMOLOGIS :  
VENTE D'UNE PARCELLE A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la société Promologis développe actuellement un projet d'aménagement et de construction de logements, dont certains seront en accession à la propriété (environ 16) et d'autres proposés à la location (environ 20) sur la zone AU du PLU lieu-dit Darré Sualet.

Afin de permettre l'accès aux constructions par la rue du 8 mai, il est proposé au Conseil Municipal de céder la parcelle AM-63 d'une superficie de 315 m<sup>2</sup> à la société Promologis afin qu'elle puisse procéder aux aménagements d'accessibilité nécessaires. Elle devra également s'assurer de l'harmonisation des aménagements avec ceux déjà existants, notamment concernant l'éclairage public.

Dans un second temps, Promologis rétrocèdera la parcelle à la commune qui en assurera l'entretien.

Il est proposé à l'assemblée de :

- Céder moyennant l'euro symbolique la parcelle citée ci-dessus à Promologis
- Autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents nécessaires à cette cession.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à céder, à l'euro symbolique, la parcelle AM-63 à la société Promologis pour les besoins du projet et à signer tous les documents permettant la conclusion de cette affaire.

L'assemblée délibérante  
Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le... 2 JUL. 2021  
de la publication le... 2 JUL. 2021  
IBOS, le... 2 JUL. 2021

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

